

2011/3569 - Demande d'autorisation présentée par la société Rhodia Opérations en vue d'exploiter un atelier de valorisation de terres rares - projet COLEOP'TERRE dans le secteur Nord de l'usine de Saint-Fons Chimie à Saint-Fons. (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 20/06/2011, p. 1352)

Rapporteur : Mme ROY Mireille

Mme ROY Mireille, rapporteur : Nous devons nous prononcer sur la demande d'autorisation présentée par la société Rhodia-opérations en vue d'exploiter un atelier de valorisation de terres rares, projet dénommé coléop'terre.

Alors il ne s'agit pas d'entomologie, mais ce projet entre dans une vraie logique de recyclage des déchets, ce que nous ne pouvons que saluer.

Il n'en reste pas moins que toutes les précautions doivent être prises afin de sécuriser au mieux cette filière ainsi que lever quelques ambiguïtés sur le terrain environnemental.

Les terres rares sont produites en quasi-totalité en Chine. Les hautes technologies qui vont des ampoules basse-consommation aux téléphones portables et autres écrans plats nous ont rendus dépendant du principal producteur ainsi que d'une ressource naturelle qui s'épuise. En effet l'exploitation des terres rares sera limitée par les réserves existantes et nous allons sans doute vers des tensions économiques et écologiques concernant ce marché.

Le recyclage des écrans et lampes usagées était souvent jusqu'alors confié à des pays en voie de développement, un recyclage effectué dans des conditions environnementales la plupart du temps déplorables. C'est aussi de notre responsabilité d'assurer la deuxième vie de biens de consommation que nous utilisons massivement.

C'est encore une fois l'occasion de nous interroger sur le cycle de vie des matériaux ainsi que sur les coûts cachés en particulier les coûts environnementaux.

Nous constatons dans ce dossier, des incertitudes, je vous le disais. Aucune valeur toxique de référence pour un certain nombre de substances. Devons-nous dès lors en conclure hâtivement que l'absence de Valeur Toxique de Référence conduit automatiquement à l'absence de toxicité ? Dans « l'état actuel des connaissances », je cite, ces substances ne sont pas jugées préoccupantes. Alors, pour mémoire je vous renvoie au dossier de l'amiante jugée en son temps, inoffensive pour la santé.

Notons cependant que ce projet est en cohérence avec les principaux axes du Plan Régional d'élimination des déchets dangereux. Il vise à la fois la prévention des déchets dangereux, la réduction de leur nocivité, l'amélioration de la collecte ainsi que leur valorisation.

C'est vrai la filière de recyclage est en phase exploratoire pour l'instant. Rhodia Saint Fons sera un site précurseur à propos duquel nous exercerons notre vigilance.

Je vous demande donc, compte tenu de ces quelques remarques et des réserves émises dans le dossier lui-même, d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)